

Projet éolien de Château Gontier et Meslay Grez

Département de la Mayenne

Juillet 2012

COMPLEMENT :

travail sur la co-visibilité du parc est
et
du château de Vaux à Miré (49)



Annexe 10

**COMPLEMENTS A L'ETUDE PAYSAGERE
PROJET DE PARC EOLIEN
CHATEAU-GONTIER – MESLAY GREZ**

**Travail sur la co-visibilité
du parc Est et du Château de Vaux**

Départements de Mayenne (53) et Maine-et-Loire (49)

C.E.R.E.S.A.

14, les hameaux de la rivière

35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

Tél. 02.99.05.16.99

Fax. 02.99.05.25.89

paysage.ceresa@orange.fr

Juillet 2012

SOMMAIRE

PREAMBULE ET CONTEXTE DE L'ETUDE.....	2
1. RAPPEL DU CONTEXTE PAYSAGER DE L'ETUDE ET DIAGNOSTIC DU SITE DU CHATEAU :	4
2. DESCRIPTION DES IMPACTS DU PROJET EOLIEN SUR LA PERCEPTION DU CHATEAU DE VAUX DEPUIS LA RD 29	8
3. PROPOSITION DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET MESURES COMPENSATOIRES	12
4. CONCLUSION	16

ANNEXE 1 : COMPTE-RENDU DE LA REUNION SUR SITE AVEC M. LATRON ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE DU MAINE ET LOIRE,

ANNEXE 2 : EXPLICATIONS SUR LA LECTURE DU CD ET METHODE DE TRAVAIL

Préambule et contexte de l'étude:

Début 2009, le développeur éolien Erelia a été retenu pour exploiter la ZDE sur les territoires des communautés de communes de Château Gontier et Meslay Grez. Cette ZDE instruite à l'initiative des communautés de communes a reçu un avis favorable des services de l'état courant juillet 2011. Erelia, en parallèle de l'instruction de la ZDE, a travaillé sur un projet de parc éolien. Un permis de construire a été déposé fin juillet 2011.

Notre bureau d'étude, CERESA, a réalisé le volet paysager de l'étude d'Impact du projet éolien. Dans ce dernier, le Château de Vaux apparaît comme un point sensible de l'étude paysagère en raison des co-visibilités entre le château et le projet depuis la RD n°15/RD n°29.

Lors de la consultation règlementaire relative à l'instruction du PC, M. Latron, Architecte des bâtiments de France, a émis un avis défavorable sur le projet.

Une réunion sur site a alors été organisée par Erelia le 26 Octobre 2011 avec ce dernier et les propriétaires afin de comprendre la situation et d'améliorer le projet. Le compte rendu de cette réunion est en Annexe 1.

Il en est ressorti les conclusions suivantes :

- Le seul photomontage réalisé dans l'étude montrant les co-visibilités du château avec le projet est insuffisant pour juger de l'impact.
- Une analyse paysagère approfondie des perceptions du château et du projet éolien depuis la RD15/RD29 est nécessaire.

Notre note complémentaire paysagère s'inscrit donc en réponse, elle est ciblée sur l'étude des perceptions depuis la RD 29 car, de part l'implantation du château (dans un creux et dans un cadre boisé), aucune perception depuis celui-ci ou ses abords n'est possible sur le projet ou en co-visibilité avec ce dernier.

Notre étude comprend :

1. Un rappel du contexte paysager de l'étude et un diagnostic du site du château, réalisé sur la base d'une visite de terrain.
2. Une description précise des impacts du projet éolien sur la perception du château de Vaux depuis la RD 29, sur la base de vidéo-montages réalisés par Erelia et de la visite du site.
3. Des propositions de mesures compensatoires : aménagements paysagers à réaliser autour du château, avec pour objectif principal, de ne pas dissimuler ce dernier depuis la route départementale n° 29.

NOTA: Afin d'étudier au mieux, l'impact paysager du projet éolien vis-à-vis du château, une série de vidéo-montages a été réalisée par Erelia de façon à illustrer précisément les co-visibilités entre le monument et le projet.

Il faut noter que ces vidéo-montages amplifient les impacts du projet éolien puisqu'ils ont été réalisés depuis la RD29, à 2.00m du sol (depuis la plateforme d'un petit camion) et de plus, en hiver avec une végétation minimum dans les haies et boisements.

En sus, une visite du domaine du château de Vaux, avec les propriétaires et Erelia, nous a permis d'analyser plus finement encore les sensibilités du bâtiment et de son parc par rapport au projet éolien, de réaliser un diagnostic du site, ainsi que d'échanger sur les besoins et contraintes des propriétaires actuels. Ceci pour faire des propositions d'aménagement paysager les plus pertinentes possibles et en adéquation avec les modalités d'entretien des châtelains.

1) Rappel du contexte paysager de l'étude et diagnostic du site du château :

- **Rappel du contexte et des sensibilités paysagères du site par rapport au projet :**

Le château de Vaux, localisé sur la commune Miré, se situe à 4,5 km du parc éolien Est de notre étude, au sein de l'unité paysagère des plateaux du Haut Anjou, qui offre des perspectives assez longues en raison d'une ouverture visuelle importante. Ainsi, l'édifice est donné à voir, en co-visibilité avec le parc éolien, avec pour principale incidence les perceptions du château et des éoliennes, en co-visibilité, depuis la RD 29 qui longe la demeure à l'ouest du château.

- **Analyse des abords du château (réalisée d'après une étude de terrain) :**

Le domaine de Vaux possède une identité paysagère forte et des atouts importants que nous avons identifiés ainsi :

- le site est intimement lié à l'eau,
- le bâtiment possède une silhouette affirmée et équilibrée. Il focalise le regard depuis la RD 29 en se détachant agréablement à l'horizon,
- le cadre paysager entourant le domaine est très boisé, créant un écrin de verdure contrastant avec le paysage de campagne assez ouvert qui l'environne.

- Un site lié à l'eau :

La demeure est située dans une vallée (en contre bas de la RD 29), au bord du ruisseau de la Brosse depuis lequel un bief a été créé pour alimenter les douves du château. Ces douves prennent la forme d'un miroir d'eau, au Nord/Est, dans lequel se reflète le château.



Carte IGN présentant le rapport du site à l'eau

Actuellement, le bief alimentant les douves est identifiable dans le parc même s'il est très dévalorisé sur sa partie amont: il ressemble ici à un vulgaire fossé : talus enfrichés, arbres morts et absence de végétation révélant l'eau (saules, vivaces de zones humides, Aulnes).



Perception du Bief en amont du château, à son entrée



Perception du Bief en aval du bâtiment, à sa sortie

- Un bâtiment élégant, bien prégnant à l'horizon :

Le bâtiment, datant de la fin du moyen âge, possède une architecture sobre et harmonieuse.

Sa silhouette, bien équilibrée, se dessine élégamment à l'horizon. Même si le château se localise au creux d'une vallée, il est actuellement l'élément le plus prégnant du paysage.



Vue issue du site Internet créé par les propriétaires

Actuellement, depuis la RD 29, ce bâtiment est souvent caché ou en partie par de la végétation :

- Au nord-ouest, une double haie bocagère bordant la route départementale cache le château aux promeneurs.
- Au sud-ouest du château, un alignement de peupliers crée un filtre devant le bâtiment.

Alignement de peupliers



Perception depuis la RD 29- Les peupliers cachent en partie le bâtiment

- Un environnement proche très boisé :

Il faut noter que même si l'unité paysagère qui entoure le site est très ouverte visuellement, l'environnement proche du château est fortement boisé et donc assez fermé au niveau du fonctionnement visuel en perception rapprochée:

- à l'est et au nord, une vaste forêt de chênes rouvre a été plantée il y a une dizaine d'années par les propriétaires. Elle est régulièrement entretenue : un éclaircissement du boisement a été prévu en 2013-2014 afin de permettre un développement maximum des arbres. On peut imaginer qu'avec un tel entretien, dans dix ans, ces arbres auront bien augmenté leur hauteur (peut-être doublé leur taille actuelle). En effet, la forêt devrait atteindre à terme au moins 25m.
- Autour du château, on trouve de grands et beaux arbres isolés, souvent centenaires, qui, même s'ils sont ponctuels, viennent refermer le paysage et conforter le cadre boisé du site.

Forêt de chênes rouvre

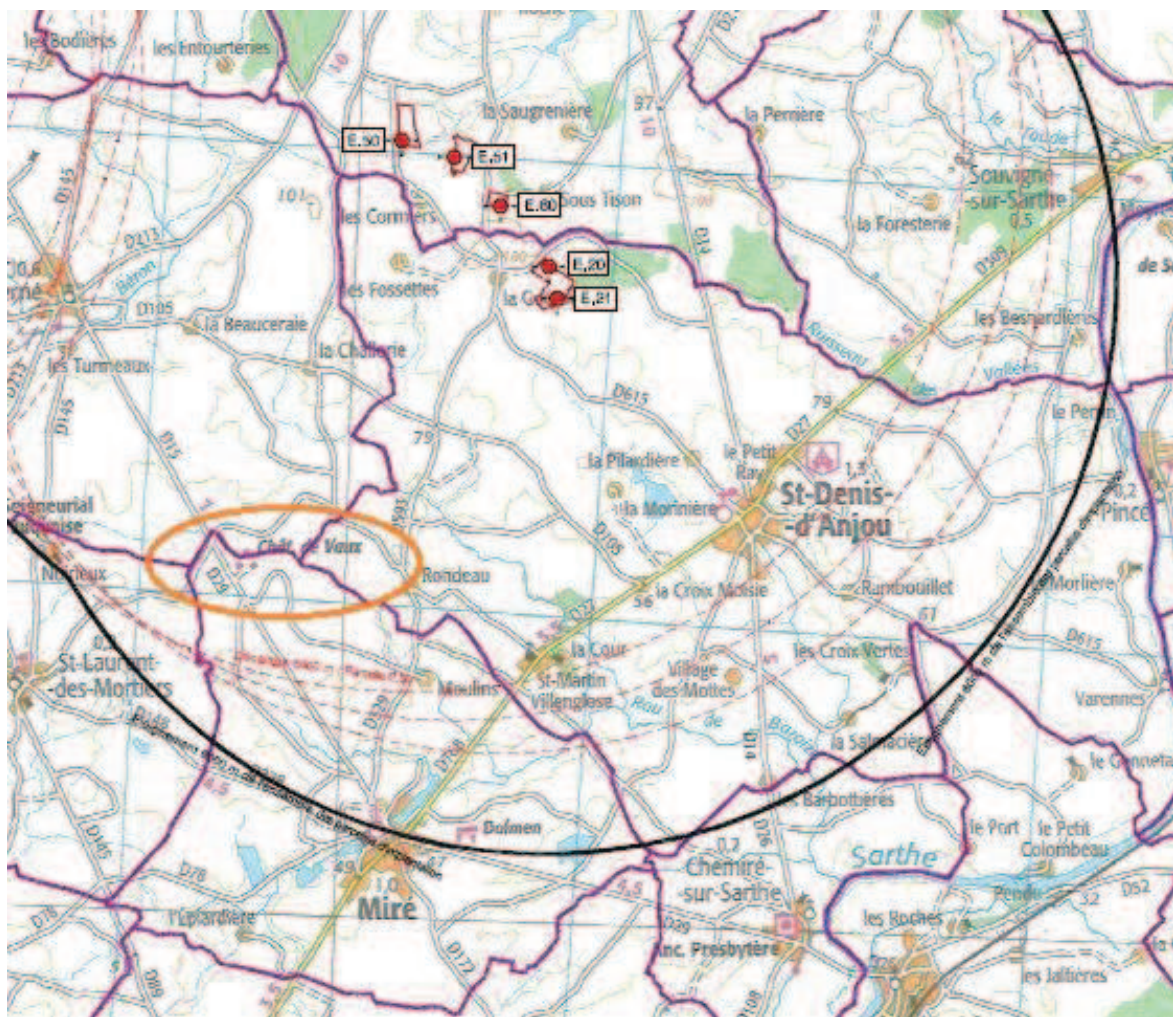


Perception des abords du château avec en toile de fond, la forêt de chênes rouvre

2) Description des impacts du projet éolien sur la perception du château de Vaux depuis la RD 29 :

Avant de lire ce paragraphe, il est nécessaire de s'appropriier le CD joint, qui présente le travail réalisé, les vidéo-montages faites par DAO et de lire en Annexe 2 des explications sur les différents fichiers et les conditions de réalisation.

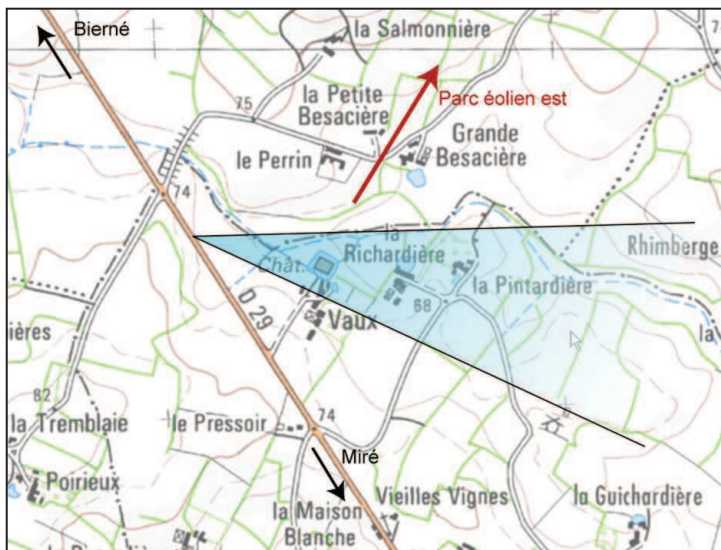
Rappel de la position du Château par rapport au projet éolien (cercle des 6 km) :



Sur la base des vidéo-montages réalisés par Erelia et d'une visite de terrain, nous pouvons faire l'analyse suivante:

Sur la RD 29, les deux sens de circulation ne donneront pas à avoir la co-visibilité entre le projet éolien et le château de manière similaire :

- Depuis le nord (Bierné) et en direction du sud (Miré), la co-visibilité est fortement limitée pour deux raisons (vidéo EMB02) :
 - la perception du château depuis le nord-ouest implique que son arrière-plan corresponde au plateau agricole situé au sud-est de l'édifice. Or, le parc éolien en projet se situe nettement au nord-est du château, dans une direction par conséquent assez éloignée de celle du monument historique ;



Vue depuis le Nord

- les différentes structures végétales situées à proximité du tronçon nord-ouest de la RD 29, qui donne à voir le château de Vaux, limitent les co-visibilités.

En effet, la parcelle boisée par les propriétaires, ainsi que deux haies prennent place au premier plan et atténuent les perceptions plus éloignées, y compris en période non végétative.

La parcelle boisée empêche, en particulier, les perceptions éloignées en direction de l'ouest et du nord-ouest.



Végétation empêchant les vues depuis le Nord

Les éoliennes ne seront pas perceptibles en co-visibilité avec le château depuis la route dans ce sens de circulation dans la configuration actuelle avec la haie bocagère existante le long de la RD29.

En imaginant que ces haies n'existent plus (vidéo-panoramique PV01, PV02, PV03), des cônes de vue s'ouvriraient et la co-visibilité serait perceptible en particulier depuis le sens de circulation sud-nord, mais également dans le sens nord-sud. Ces vidéos illustrent les perceptions que l'on pourrait avoir en l'absence de la haie qui longe la route. Elles mettent en évidence que :

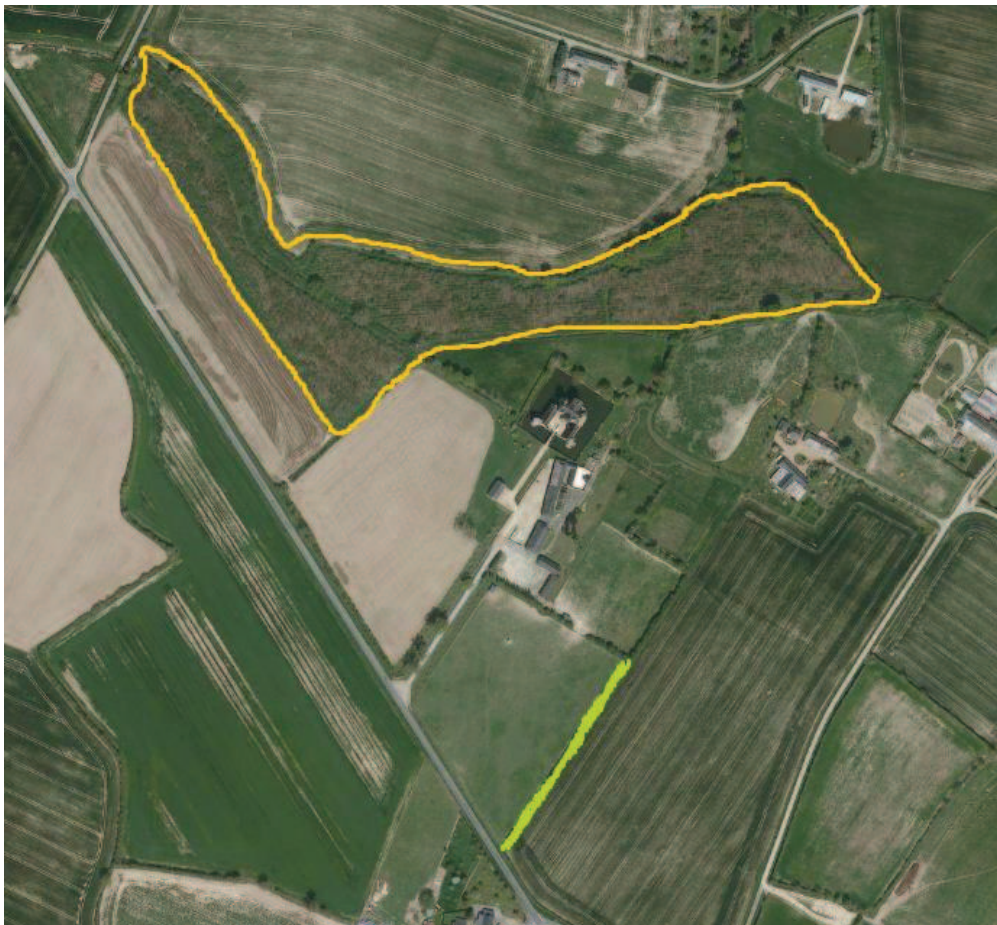
- la co-visibilité est progressive du nord vers le sud. En effet, depuis la partie nord de la parcelle (vidéo panoramique PV01) les éoliennes apparaîtront alignées à gauche du château, dans une direction relativement proche de celle de l'édifice mais sans superposition avec l'édifice. A partir de la vidéo-panoramique PV02, plus au sud, certaines éoliennes encadrent véritablement la vue du château.
- de nombreuses structures végétales existantes aux abords du château dissimuleront en partie les éoliennes, y compris en période non végétative : ce sont les beaux arbres situés dans le parc du château, les arbres de l'allée principale, la végétation du nord du bief qui présentent de grands arbres, ainsi que la vaste forêt de Chênes Rouvre qui va grandir (25m à terme) et venir peu à peu cacher les éoliennes (ces dernières seront présentes pour 50 ans au moins).

La vidéo-panoramique PV03, dont le point de vue correspond à l'allée historique du château, illustre l'effet important que peuvent avoir ces arbres alors que la superposition entre les vues sur le château de Vaux et sur les éoliennes est la moins favorable. Les éoliennes sont presque imperceptibles sur cette vidéo, et cela devrait être renforcé à l'avenir du fait des jeunes plantations venues densifier les haies bordant l'allée.

➤ Depuis la RD 29 en provenance de Miré (au sud) et en direction de Bierné (au nord) :

- la co-visibilité sera perceptible (vidéo EMB01, EMB01-Bleu, EMB01-GAMMA), contrairement à l'autre sens de circulation. Cette double perception sera possible le long de la parcelle 56, au sud du château, dont la limite est matérialisée par une rambarde en bois sans accompagnement végétal. En amont de cette parcelle, les vues sur les éoliennes seront déjà possibles mais une haie (en vert claire sur la photo ci-dessous) limite la perception du château de Vaux. Sur une centaine de mètres, les éoliennes apparaissent donc alignées en arrière-plan du monument historique. La partie est du parc du château étant moins boisée, la dissimulation des éoliennes par les arbres n'est pas aussi importante qu'au niveau de l'allée du château par exemple.
- comme pour l'autre sens de circulation, la vaste forêt de Chênes Rouvre (délimitée en jaune sur la photo ci-dessous) qui entoure largement le site du château au Nord et à l'Est, va dissimuler de plus en plus le projet éolien. Mr et Mme Nitzel (les propriétaires) ont programmé prochainement d'aérer celle-ci, ce qui aura pour conséquence d'accélérer sa pousse.

Une simulation de la pousse de la forêt à 18 m, soit, plus 10 m par rapport à sa taille actuelle et 20 ans de plus, confirme l'effet attendu. A noter que celle-ci n'aura pas atteint sa taille maximum qui pourra être de 25 m (vidéo EMB01-GAMMA-Forêt et vidéo-panoramique PV02-B-Forêt).



Végétation empêchant les vues depuis le Sud

3) Proposition de mesures d'accompagnement et compensatoires:

Une étude de terrain du parc du château et une rencontre avec les propriétaires nous ont permis de cerner les enjeux paysagers du lieu et les attentes éventuelles des gérants afin de réaliser des mesures compensatoires « réalistes », en accord avec le cadre paysager existant et les modalités d'entretien des châtelains actuels.

En effet, il s'avère que ces derniers souhaitent une gestion « minimum » des espaces verts autour du château et ont travaillé actuellement leur projet de parc en réfléchissant à « l'échelle du grand paysage », c'est à dire en plantant un vaste boisement de chêne rouvre destiné à créer un écrin boisé dense autour du château et à isoler ce dernier du vent.

Cette mise en scène inscrit le bâtiment dans un cadre végétal dense et vaste qui va grandir et s'amplifier avec le temps et dissimuler peu à peu les éoliennes.

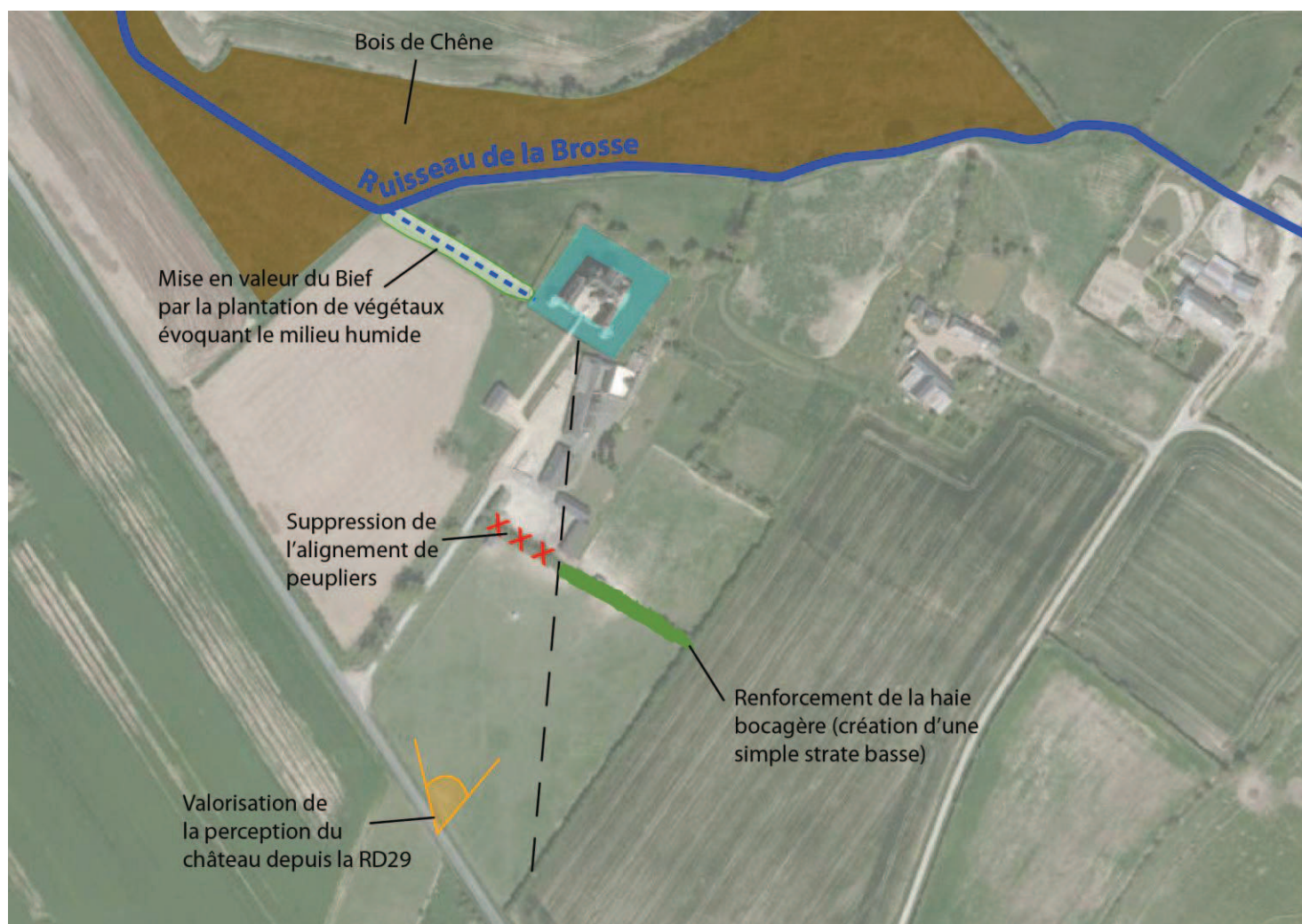
De plus, ces boisements contrastent fortement avec les paysages ouverts de la campagne environnante et mettent ainsi le château en « spectacle ».

Nous proposons, à la vue des orientations paysagères déjà prises par les propriétaires et de notre diagnostic, les objectifs de projet suivants :

- Faire ressortir le bâtiment du château, contrastant avec les boisements, pour focaliser le regard sur celui-ci au détriment du projet éolien depuis la RD29.
- Mettre en valeur l'identité paysagère du site : l'eau en particulier en valorisant le bief : plantation de végétaux révélant l'eau.
- Proposer des aménagements simples, permettant aux futurs propriétaires d'entretenir le site facilement (essences locales, grandes masses plantées).
- Travailler la mise en scène du site depuis la RD 129 (actuellement dévalorisée) : suppression de l'alignement de peupliers voir, à terme, suppression de la haie bocagère qui borde la RD, pour que le château soit plus donné à la vue depuis cet axe de découverte.

Nos mesures d'accompagnement et compensatoires sont les suivantes :

1. Un aménagement des berges du bief dévalorisé : talus dénudés ne mettant pas en valeur l'élément « eau », nous proposons une re-plantation des talus avec des végétaux évoquant la zone humide. Cette végétation dans les tons gris/blanc (saules par exemple), ressortira sur la végétation sombre des boisements en arrière.
2. La suppression de l'alignement de peupliers qui cache en partie le château afin que ce dernier ressorte plus par rapport aux éoliennes.
3. La création d'une haie bocagère basse pour cacher en partie les dépendances qui sont très imposantes visuellement et dévalorisaient la vue.



Plan de principe des aménagements paysagers

Concernant, la re- plantation d'une partie du bief, nous proposons :

- Sur les talus : la plantations d'arbres et de petits arbres mettant en valeur le milieu humide : Saules de différentes variétés dans les tons vert/gris/blanc. Cette végétation claire ressortira devant les boisements de chênes en vision lointaine et marquera la présence de l'eau sur le site.
- Dans le fond du bief: plantation de vivaces de zone humide : Iris pseudocarus (jaune), Iris sibirica (bleu), Lythrum Salicaria 'Robert' (Salicaire), Carex acuta (Laïche), etc....



Salix caprea - Saule Marsault



Salix exigua



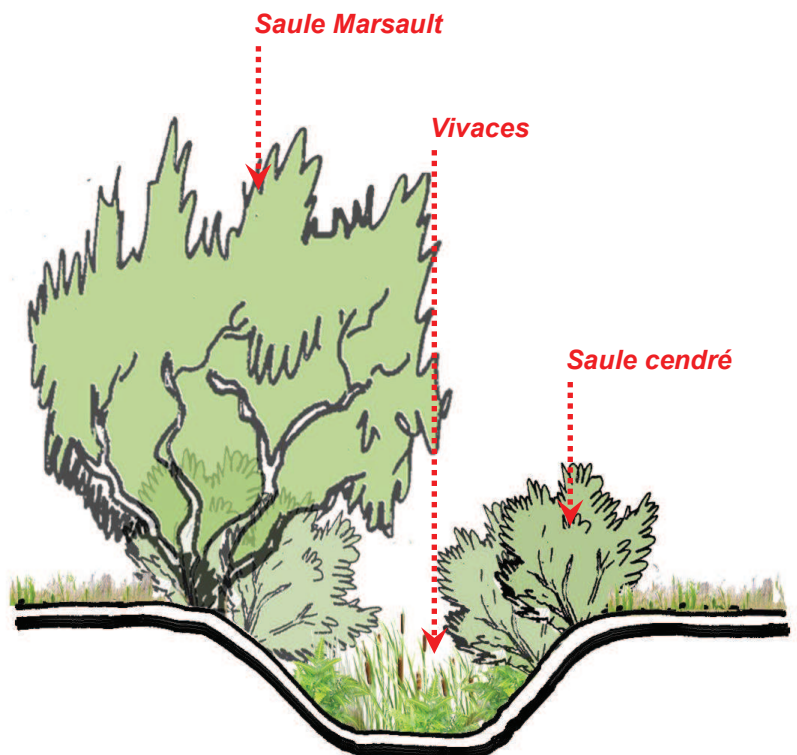
Salix Alba aurita – Petit Marsault



Salix cinerea 'Tricolor'- Saules cendré



Vivaces de zone humide : ici Iris pseudocarus



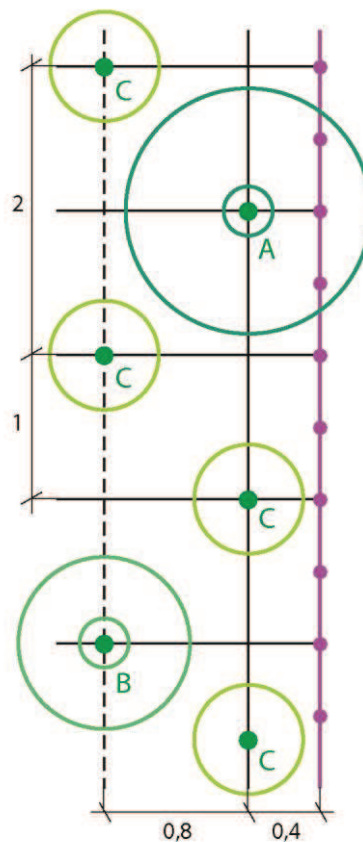
Coupe de principe

Proposition pour la plantation d'une haie bocagère basse :

Plantation en quinconce et en mélange aléatoire, sur bâche biodégradable, de JP 2 ou 3 ans, sur bâche biodégradable – 1 u / 3 m².

- A-B** {
- Sambucus nigra – JP 2 ans
 - Corylus avellana – JP 2 ans
 - Corylus avellana 'Bergerie' – JP 2 ans
 - Crataegus monogyna 'Stricka' – JP 2 ans

- C** {
- Ilex aquifolium – JP 2 ans
 - Buxus sempervirens 'Rotundifolium' – JP 2 ans
 - Ligustrum vulgare – JP 2 ans
 - Rosa canina – C 2 L



Estimation sommaire des aménagements paysagers :

- Abattage, dessouchage, coupes et évacuation es peupliers : 5 000 €
- Aménagement du bief : débroussaillage, reprise du talus+plantations : 3 000€
- Plantation de la haie bocagère basse : 1 500€

4) Conclusion

Ce travail complémentaire permet de mieux comprendre la co-visibilité qui existera entre le parc est du projet éolien de château Gontier - Meslay Grez et le château de Vaux.

En résumé, la situation est la suivante :

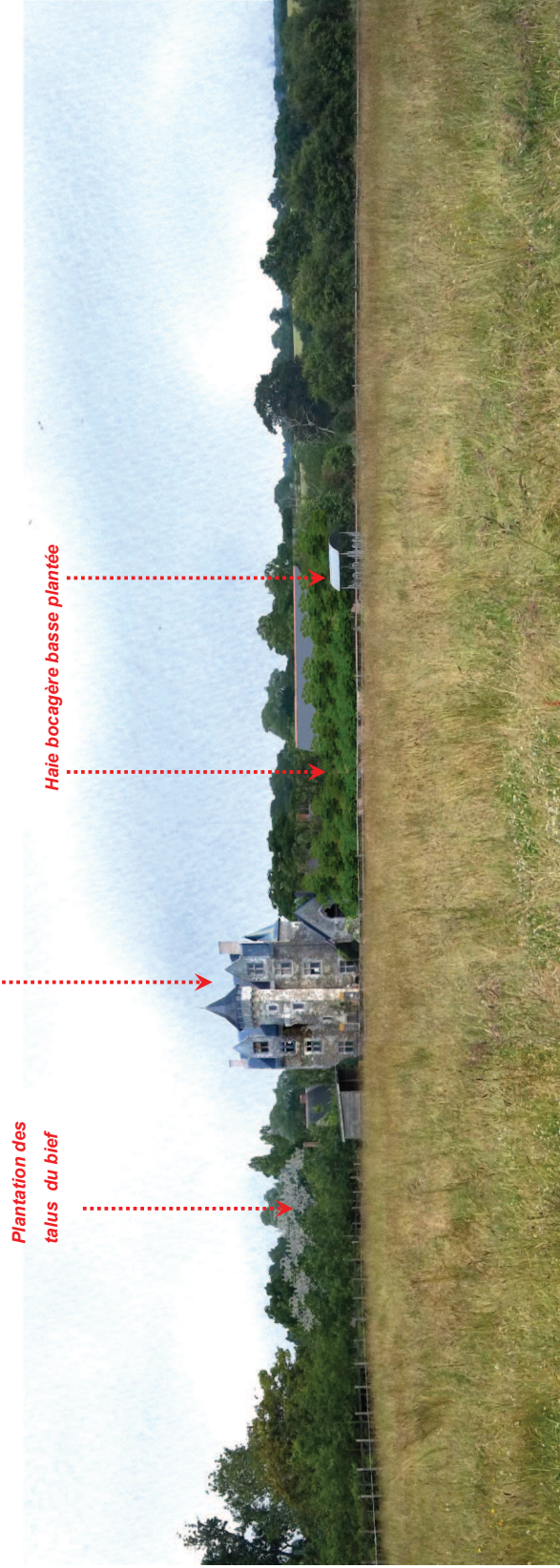
- depuis le château, ses abords et son allée, il n'y aura pas de perception sur les éoliennes, ni de co-visibilités avec celles-ci,
- sur le tronçon, en venant de Bierné, si la haie est enlevée un jour, des co-visibilités existeront mais elles seront atténuées par les grands arbres existants (ceux du parc, du bief, de la forêt..) qui entourent le château.
- sur le tronçon en venant de Miré, des co-visibilités existeront (végétation moins dense autour du château), nous serons tout de même à plus de 4,5 km du parc éolien.
- dans les deux sens de circulation, la vaste forêt de Chênes qui encadre le château va tendre à cacher de plus en plus le parc éolien. La pousse des Chênes rouvre est estimée de 20 à 50cm par an dans de bonnes conditions d'entretien.

Enfin, une rencontre avec les châtelains et la paysagiste sur site permet de proposer des mesures d'accompagnement et compensatoires avec l'objectif de mettre en valeur le Château de Vaux.

Perception depuis la RD 29 : croquis présentant les aménagements



Perception depuis la RD 29- Etat existant



Perception depuis la RD 29- Aménagement proposé

Annexe 1

Compte Rendu réunion sur le site Château du Vaux à Miré en date du 26 octobre 2011

Objet : co- visibilité entre le projet de parc est d'Erélia et le Château de Vaux à Miré (49), Classé Monument Historique

Présents Mrs D. Latron Architecte des Bâtiments de France Maine et Loire,
P. Durand Architecte des Bâtiments de France Mayenne,
M. et Mme Nitzel propriétaires du Château,
M. Herve maire d'Azé,
M. Brown et L. Bernard Erelia,
C. Chesnel DREAL, absent excusé,

Origine : L BERNARD

Rappel du contexte : Début 2009, le développeur éolien Erelia a été retenu pour exploiter la ZDE (Zone de Développement Eolien) sur les territoires des communautés de communes de Château Gontier et Meslay Grez. Cette ZDE instruite à l'initiative des communautés de communes a reçu un avis favorable des services de l'état courant juillet 2011.

Erelia, en parallèle de l'instruction de la ZDE a travaillé sur un projet de parc éolien. Un permis de construire a été déposé fin juillet 2011.

Le Château de Vaux apparaît comme un point sensible de l'étude paysagère. Il est situé entre 4.5 et 5 Km du parc Est du projet. Les éoliennes s'observent en co-visibilité depuis la RD29 sur un court tronçon. L'étude d'impact propose des mesures de réduction, compensation en préconisant la plantation de haie d'arbres adaptés (se référer au Chapitre V – Mesures de réduction, de compensation et d'accompagnement, page 75,76 de L'Etude Impact et Environnementale).

M. Latron, lors de la consultation réglementaire relative à l'instruction du PC a émis un avis défavorable.

Cette réunion initiée par Erélia est faite pour que toutes les parties prenantes puissent mieux comprendre la situation dans un premier temps, et dans un deuxième temps, améliorer si possible la co-existence de ce parc et du château.

Il ressort de cette réunion que la vision globale du Château de Vaux et du parc éolien depuis la RD29 avec le seul photomontage de l'étude d'impact (annexe 1 - Photomontage page 57) est jugée insuffisante pour avoir toute la mesure de cette co-visibilité.

M Latron et M. et Mme Nitzel insistent sur le fait que c'est la vision globale du château de Vaux depuis la RD29 qui doit être analysée et ensuite, depuis l'allée d'origine qui mène au Château.

Erelia propose, soit par les techniques vidéo-montage dynamique ou photomontage de (re)- travailler cette co-visibilité.

Ce travail sera :

- centré sur le Château de Vaux (voir schéma joint),
- réalisé dans des conditions de feuillage minimum (décembre 2011-janvier 2012),
- réalisé en concertation avec M. Latron,

Une fois ce travail fait, il est décidé que les personnes présentes se revoient afin de prendre connaissance des résultats et de proposer des mesures de réduction, compensation (confirmer ou pas celles proposées dans l'Etude d'impact et environnementale).



Figure 1 : Situation du parc Est et le Château de Vaux (E)

Figure 2 : L'allée actuelle du Château n'est pas l'allée historique du Château, à l'origine, l'allée est centré sur la château





Figure 3 : Zone de travail pour réaliser le vidéo-montage dynamique ou photomontages selon avis expert et en concertation avec M. Latron

Annexe 2

Quelques explications sur la lecture du CD

Origine : L BERNARD – ERELIA

06 24 86 55 04

juillet 2012

1 Présentation du travail

- Fichier : **A-Presentation du travail**

Présentation sommaire du travail réalisé,

Deux types de prises de vues ;

- caméra embarquée sur plateforme d'un petit camion, l'objectif est à 2 m du sol,
- panoramiques devant la haie avec l'objectif à 2 m du sol,

Ce travail a été réalisé fin mars avec un temps ensoleillé (atmosphère humide) et un feuillage minimum

2 Prise de vues en direction de Miré venant de Bierné

- Fichier : **EMB02,**

Caméra embarquée avec l'objectif restant fixé sur le Château,

3 Devant la haie existante sur le bord de la RD 129

- Fichiers : **PV01,-PV01-B,**

PV02, PV02-B et PV02-B-Foret,PV03, PV03-B,

PV ; Vidéo Panoramique, la caméra balaye à 180° et le B signifie avec les éoliennes en bleu,

L'extension de fichier « Foret » simule la pousse de la forêt de Chênes Rouvre

4 Prise de vues en direction de Bierné en venant de Miré

- Fichiers : **EMB01, EMB01-B, EMB01-GAMMA** (GAMMA signifie en blanc renforcé),

EMB01-GAMMA-Foret,

Caméra embarquée avec l'objectif fixée sur le Château,

L'extension de fichier « Foret » simule la pousse de la forêt de Chênes Rouvre,

Enfin, le dernier fichier **Chat-Vaux-drone** est une vidéo faite avec une caméra embarquée sur un drone qui permet de bien voir le contexte paysager du Château de Vaux. La solution drone avait été retenue dans un premier temps pour réaliser le travail, mais il s'est avéré que cette solution n'était pas opérationnelle.

METHODOLOGIE DE REALISATION DES VIDEO-MONTAGES

1. Réalisation des prises de vue.

- VIDEOS

Nos vidéos sont réalisées avec une caméra de type SONY HD EX1.

- Les **vidéos panoramiques** sont prises avec une focale équivalente à la focale de 50 mm argentique, focale dite (focale œil humain).

- Les **vidéos embarquées** sont prises avec une focale équivalente à la focale de 50 mm argentique, focale dite (focale œil humain).

2. Réalisation de la base 3D.

Réalisation d'une base 3D géo-référencée intégrant les éoliennes modélisés selon les plans des constructeurs. Mis en pace des repères (Château d'eau – pylône – silo...) sur le la base 3D à partir des coordonnées GPS récupéré sur le Terrain, sur Carto Explorer, et Google.

Positionnement de la caméra virtuelle : retranscription des données de notre caméra réelle par rapport au relevé GPS du photographe.

Affinement de la vue par rapport aux repères.

Réalisations des rendus.

3. Postproduction des vidéos.

Production finale des vidéos-montages sur logiciel.

Intégration de la passe rendu sur le fond vidéos (détourage - reconstruction - retouches colorimétriques etc...).